

Loubières, le 8 août 2018

Conseil Départemental de l'Ariège
A l'attention de Monsieur le Président
5 Avenue Jean Monnet Cap de la ville
09000 Foix

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 2 Juillet dernier, vous avez informé les personnes en situation de handicap de votre décision de réduire le financement du services d'aide à domicile qui les accompagne en ne prenant plus en charge que 85 % du coût de celui-ci et en plafonnant l'intervention du Conseil départemental à 22,02 €.

A la réception de ce courrier et aujourd'hui encore, de nombreuses personnes en situation de handicap nous ont fait part de leur désarroi mais aussi de leur colère devant une telle décision. En effet celle-ci les place purement et simplement dans une situation où, pour la très grande majorité d'entre elles, elles ne seront pas en capacité d'assumer le reste à charge que les associations d'aide à domicile vont désormais leur facturer.

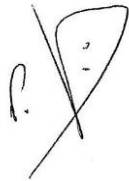
Par ailleurs, cette décision est perçue par elles comme brutale dans la mesure où elle leur parvient à la mi-juillet pour un effet en date du 2 Juillet. Il n'est pas acceptable de procéder ainsi sans laisser le temps minimum nécessaire aux personnes en situation de handicap de réorganiser leur aide de façon à vivre dignement.

Enfin, en tant qu'association représentative des personnes en situation de handicap, nous sommes pour le moins surpris de ne pas avoir été consultés et qu'aucun dialogue n'ait été mis en place pour échanger tant sur les conséquences d'une telle décision que sur la manière de la mettre en œuvre. A quoi sert le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie ?

C'est pourquoi nous souhaitons pouvoir vous rencontrer dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de cette rencontre, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Pascal VINCENS



Directeur

Michel SUBRA



Représentant départemental